



B+

Utilisation des bois en milieu agricole et paysager

La certification CTB-B+, l'assurance de choisir des bois bien traités qui durent plus longtemps

Présent sur tout le territoire, le bois est un matériau renouvelable dont les atouts sont particulièrement appréciés. Léger, facile et rapide à poser, il a de tout temps été utilisé en milieu agricole pour de nombreux usages : bâtiments agricoles, clôtures, tuteurs, piquets ou poteaux dans les vergers ou les vignes. Pour garantir la durabilité de ces ouvrages, surtout si les bois mis en œuvre sont semi-enterrés, il convient de respecter les règles de base et les prescriptions techniques pour sélectionner avec soin l'essence de bois et le procédé de traitement qui seront parfaitement compatibles avec sa situation d'emploi.

Pour aider les professionnels du monde agricole et viticole à faire ce choix, la marque de certification du bois CTB-B+ publie deux nouvelles fiches pratiques dédiées aux piquets, tuteurs, poteaux et retenues de terre.

Les exigences de traitements pour l'usage des bois en conditions sévères

A l'image de toute conception d'ouvrage en bois, les installations d'aménagements agricoles (vignes, vergers...) et paysagers doivent respecter les principes normatifs afin d'assurer la durabilité de l'essence de bois choisie au regard de sa situation d'emploi dans l'ouvrage (appelée classe d'emploi).

Les classes d'emploi définissent la situation dans laquelle vont se trouver les éléments en bois dans l'ouvrage face aux risques d'humidification. Généralement, situés en extérieur et étant en contact avec le sol, les bois utilisés pour des emplois agricoles ou paysagers appartiennent à la classe d'emploi 4. Regroupant tous les bois en contact avec le sol ou l'eau douce, ces emplois sont soumis à des risques de dégradations biologiques. Champignons, insectes xylophages y compris les termites vont attaquer tout le volume du bois au fur et à mesure de son humidification, pouvant à terme nuire à l'efficacité du traitement apporté.

Partant de ce constat et de par son expérience, la certification CTB-B+ a introduit il y a une dizaine d'années des exigences de traitements complémentaires : la rétention* 4 (SP). Spécificité de CTB-B+, la rétention SP pour la classe 4 va au-delà de la réglementation afin de conférer aux bois traités une protection renforcée lors d'expositions sévères et leur permettre d'atteindre une durée de vie supérieure à 15 ans.

**quantité de produit retrouvée dans le bois après traitement*



En imprégnant le bois d'une quantité de produits certifiés CTB-P+ plus importante, le traitement à la rétention SP de la classe 4, prévue dans la certification CTB-B+, permet d'obtenir une plus longue durée de vie comme attendu lors des opérations de palissage collectif ou de tuteurage individuel des plantations.

Les bois ainsi traités additionnent les avantages que ce soit en termes de prix, d'esthétique, de facilité de mise en œuvre et de durabilité.

CTB-B+, la garantie d'un bois durable

Normes, classes d'emploi, durabilité, imprégnabilité sont autant de données à connaître et à considérer qui rendent souvent les choix complexes. La certification de produits CTB-B+ permet de répondre à ces exigences sans risque d'erreur.

Gage de la mise en œuvre d'un traitement de qualité et d'un process d'imprégnation validé et suivi par l'Institut Technologique FCBA, CTB-B+ assure en effet la protection du matériau contre les insectes à larve xylophage, les champignons lignivores et les termites.

L'efficacité du traitement repose sur trois paramètres indissociables qui forment le socle de la certification CTB-B+ :

- le choix de l'essence par rapport à sa durabilité et à son imprégnabilité,
- le choix du produit dont les performances sont attestées à travers la certification CTB-P+ sur la base d'essais normalisés et de critères d'aptitude à l'usage,
- le process de traitement.

La conformité de ces trois paramètres est contrôlée par l'Institut Technologique FCBA lors d'audits sur site. Sont évalués en particulier :

- la qualité de préparation des bois et notamment l'humidité,
- la qualité du traitement (la dilution, la pénétration et la rétention du produit de préservation),
- la qualité du matériel et des cycles d'imprégnation,
- le respect des réglementations concernant les installations.

Grâce à ses 70 titulaires professionnels du traitement du bois compétents répartis sur le territoire français et européen, la certification CTB-B+ offre ainsi la possibilité de répondre à l'ensemble des exigences à prendre en compte lors de la réalisation d'ouvrage en bois.

Des fiches pratiques dédiées aux milieux agricoles et paysagers

Outils d'aide à la décision indispensables, les deux nouvelles fiches pratiques éditées par les titulaires de la marque CTB-B+ visent à faire comprendre de manière didactique l'ensemble des contraintes à respecter dans les usages spécifiquement agricoles, viticoles ou arboricoles.

Présentant les performances des produits, les règles de pose et les conditions d'entretien des bois traités, elles sont consacrées aux :

- piquets, tuteurs, poteaux : bois ronds ou équarris, généralement appointés destinés à être plantés dans le sol pour des usages divers tels que clôture, signalisation, vigne, arboriculture,

- retenues de terre, berges, soutènement : ouvrages d'aménagements réalisés en bois ronds et sciage. En partie enterrés, ils sont destinés à retenir la terre, des remblais tels que jardinières, terrasses, berges, talus.



Comme les premières fiches dédiées aux bardages, terrasses et aménagements extérieurs ainsi que le guide « Bien comprendre les classes d'emploi », ces nouvelles fiches pratiques éditées par la marque CTB-B+ sont téléchargeables sur le site www.ctbbplus.fr et disponibles sur demande auprès de teresita.molina@fcb.fr

La certification CTB-B+ en chiffres

- 70 professionnels (sites de traitement) répartis en France et dans 10 pays européens,
- 140 visites annuelles de suivi des sites de traitement avec évaluation de la maîtrise du process de traitement et de qualité de produit de préservation,
- 400 prélèvements sur site avec analyses réalisées dans les laboratoires du FCBA,
- dont 150 prélèvements de solutions et 250 prélèvements de bois traités pour lesquels la rétention du produit est évaluée.



La certification de produits CTB-B+ est délivrée par l'Institut technologique FCBA, l'acteur référent du secteur bois-construction.

FCBA, organisme certificateur accrédité par le COFRAC (Certification de Produits et Services, n° 5-0011, portée disponible sur www.cofrac.fr et liste des titulaires disponible sur www.ctbbplus.fr), contribue à l'élaboration des normes européennes pour la préservation des bois en œuvre dans le bâti.

Allée de Boutaut - BP 227 - 33028 Bordeaux Cedex - Tél. +33 (0)5 56 43 63 00



andré sudrie
relations presse

63 rue Rambuteau 75004 Paris
Tél : 01 42 78 22 22 • Fax : 01 42 78 57 20
Web : www.andresudrie.com